

Elections du 29 novembre au 6 décembre 2018

CAP des IIM

Chers Collègues,

Du 29 novembre au 6 décembre prochain auront lieu les élections professionnelles dans l'ensemble de la fonction publique.

Plus de 5 millions de fonctionnaires sont appelés à voter.

A cette occasion, vous voterez pour élire vos représentants à différentes instances :

- Le Comité Technique Ministériel (CTM),
- Les Comités Techniques locaux (CT / CTSD),
- La Commission Administrative Paritaire (CAP).

NB : Les agents ASN ne votent pas au CTM et ne voteront donc que 2 fois: à la CAP et au CTP ASN.

Les enjeux de ces scrutins sont différents mais tous très importants pour le Corps :

- La **Commission Administrative Paritaire** est l'instance où se traitent toutes les questions relatives aux carrières individuelles des agents (mutations, promotions, titularisations...).
- Les résultats de FO-Finances au **Comité Technique Ministériel** conditionnent les moyens syndicaux (décharges d'activité notamment) dont dispose le SNIIM. Ce temps syndical, utilisé par le bureau national, les permanents et les délégués territoriaux, permet de participer à des réunions, de répondre à vos questions, d'approfondir les sujets, etc... bref d'avoir le temps de vous défendre efficacement.
- Les **Comités Techniques locaux** (CT / CTSD) des différentes structures sont les instances où sont discutés avec l'administration les sujets locaux (réorganisation, déménagement, bilan social,...).

Concernant les Comités Techniques, ministériels (CTM) et locaux (CT/CTSD), les communications des fédérations FO-Fonctionnaires (FGF-FO), FO-Finances, FO-Equipements (FEETS-FO) et de l'UNSP-FO vous aideront à comprendre plus en détail les enjeux.

Via ce tract, nous souhaitons aujourd'hui attirer votre attention sur la CAP des IIM, pour laquelle le SNIIM présente bien évidemment une liste.

Votez SNIIM !

Patrice LIOGIER
Secrétaire général du SNIIM
Directeur de campagne

Voter, c'est important POUR VOUS

La CAP est un organe consultatif constitué à parité de représentants de l'administration désignés et de représentants du personnel **élus**. Il en existe pour chaque corps de fonctionnaires.

Les CAP ont pour principal but d'étudier les dossiers individuels : toutes les étapes importantes de votre carrière y sont traités (titularisation, mutation, promotion, discipline, recours,...). Les élus du personnel sont donc là pour vous défendre et veiller à l'équité de traitement de tous les dossiers.

Par son expérience des rouages de la CAP des IIM, par sa connaissance de chaque IIM grâce au maillage territorial et, enfin, par sa connaissance fine de l'ensemble des employeurs, le SNIIM est le seul syndicat à pouvoir vous défendre efficacement.

Par ailleurs, les CAPistes sont toujours à votre écoute et sont là pour répondre à vos questions et évoquer votre situation, dans le respect des règles de confidentialité qui incombent à leur fonction.

Pour plus d'informations sur le rôle de la CAP, le rôle des représentants du personnel et la vision du SNIIM dans cette instance, nous vous invitons à lire attentivement le [Flash SNIIM spécial CAP nouvelle version](#).

Voter, c'est important POUR LE CORPS DES IIM

Voter, c'est maintenir le SNIIM comme l'interlocuteur légitime et incontournable sur toutes les questions relatives à la gestion et à l'avenir du Corps des IIM.

C'est grâce à cette légitimité et au travail quotidien de ses représentants, que le SNIIM est reconnu, écouté et a pu obtenir de nombreuses avancées ces dernières années et ces derniers mois :

- Une revalorisation de l'ACF dans le cadre de PPCR,
- La cohabitation entre les emplois de chefs de mission et le grade d'ingénieur hors classe, permettant 10% de 2^{ème} et 3^{ème} niveau en plus,
- Le déblocage des compteurs SERM avec le MTES,
- La réalisation d'une étude de positionnement du Corps ambitieuse par le CGE,
- Etc...

Un syndicat d'IIM, pour les IIM

Depuis 30 ans, le SNIIM est le seul syndicat à se battre pour les intérêts professionnels de TOUS les INGENIEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES et de leurs métiers.

Le SNIIM s'attache à défendre l'égalité des chances entre les IIM et la transparence dans les mutations ou les promotions. Le SNIIM défend la prise en compte des situations individuelles (rapprochement familial,...), la préservation de nos spécificités et des différents métiers pour des parcours professionnels diversifiés, enrichissants et ambitieux.

CHAQUE VOIX COMPTE

Car chaque voix renforce la représentativité du SNIIM, chaque voix permet de mieux défendre vos intérêts collectifs et individuels. De vos voix dépendra notre représentativité pour vous défendre de façon forte et unie devant l'Administration.

Cette élection aura lieu **par vote électronique**. Dès le 29 octobre, vous recevrez un mail de l'administration permettant d'activer votre espace électeur sur internet. **Et du 29 novembre au 6 décembre, vous pourrez voter sur cet espace électeur.**

Ces prochaines semaines, plusieurs bulletins d'informations vous apporteront des informations complémentaires sur les actions du SNIIM, ses orientations et revendications du moment, ainsi que la [liste des collègues candidats](#) pour vous défendre.